



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond

Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle du conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **13 mars 2019 à 20 h**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet
Yves Grondin	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Sylvain Baron	maire suppléant de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	maire suppléant de Saint-Edmond-de-Grantham
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Sont également présents :

M. Guy Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier
Me Michel Royer, greffier et secrétaire-trésorier adjoint
Mme Valérie Carrère, directrice des services techniques
M. François Beaulieu, directeur de la fibre optique



1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12265/03/19

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en y effectuant quelques modifications. Les points 14 A.4) et 15 A) sont retirés.

L'ordre du jour se lit maintenant comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du conseil du 13 février 2019

4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 5 février 2019

5. L'agenda de la MRC

6. Finances

- A) Comptes à payer / Dépôt
- B) Rapport financier 2018 de la MRC de Drummond / Adoption
- C) Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI) / Répartition des paiements

7. Administration

- A) Balises de mesures d'urgence dans la Forêt Drummond / Mandat

8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

- A) Approbation de modifications à des règlements et au plan d'urbanisme
 - A.1) Drummondville
 - A.1.1) Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) 2805, chemin Tourville



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Autoriser l'usage « 6431 Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, VTT) » au 2805, chemin Tourville, à certaines conditions

A.2) Saint-Cyrille-de-Wendover

A.2.1) Règlement n° 230-192.1

Modifier la délimitation des zones publiques et agricoles Pa5 et Ag5

- B) Programme d'aide pour l'élaboration du plan régional de milieux humides et hydriques / Demande
- C) Engagement aux actions de protection de la tortue des bois / OBV Yamaska

10. Gestion des cours d'eau

11. Matières résiduelles

12. Sécurité publique

- A) Rapport du comité de sécurité publique / Dépôt du rapport
- B) Rapport annuel d'activités an 6 au MSP / Adoption

13. Développement économique, social et culturel

- A) Fibre optique / Contrat C3F
- B) Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond (FASO) / Approbation des projets
- C) Rencontre de l'organisme *Culture Centre-du-Québec* / Dépôt du rapport

14. Correspondance

- A) Demandes d'appui
 - A.1) MRC de Marguerite D'Youville / Appui à la MRC de la Jacques-Cartier pour que le gouvernement applique le remboursement des taxes nettes dans le cadre du programme de soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier
 - A.2) MRC de Matawinie / Réseau de fibre optique, représentation auprès des instances gouvernementales
 - A.3) MRC d'Antoine-Labelle / Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant la lutte contre les changements climatiques et la demande aux MRC de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

~~A.4) MRC d'Antoine Labelle / Réaction concernant les nouveaux mandats de
vérification de conformité et d'optimisation des ressources~~

A.5) FQM / Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur
l'essence pour l'horizon 2019-2023

B) Informations générales

15. Divers

~~A) CIUSSS MCQ / Confirmation de la date à la rencontre d'échange~~

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 FÉVRIER 2019**

MRC12266/03/19

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Yves Grondin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil du 13 février 2019.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 5 FÉVRIER 2019

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de
planification du 5 février, tel qu'adopté par ce dernier.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de mars
2019 est déposée pour information.



6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, le secrétaire-trésorier dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de mars 2019. Il n'y a pas de question.

Mars 2019

Factures incompressibles acquittées	551 325,62 \$
Factures approuvées	49 142,95 \$
Rémunérations	8 067,48 \$
Allocations de dépenses	4 033,74 \$
Remboursement des dépenses	78,12 \$

B) RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA MRC DE DRUMMOND / ADOPTION

MRC12267/03/19

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a déposé et présenté, à la séance du conseil du 13 mars 2019, le rapport financier de la MRC de Drummond pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a répondu aux questions des membres;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Nathacha Tessier

ET RÉSOLU

DE RECEVOIR le rapport financier de 2018.

D'ACCEPTER le contenu tel qu'audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. et tel que l'exige le Code municipal du Québec (article 176.1).

ADOPTÉ

C) PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER (SUMI) / RÉPARTITION DES PAIEMENTS

MRC12268/03/19

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'offrir aux citoyens fréquentant le territoire de la MRC de Drummond des services en sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est approprié de favoriser l'entraide entre les municipalités pour offrir un service d'urgence en milieu isolé adéquat sur l'ensemble du territoire de la MRC de Drummond;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE Saint-Majorique-de-Grantham et Saint-Cyrille-de-Wendover possèdent les équipements et le personnel formé pour effectuer du sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QU'une entente d'entraide a été signée par toutes les municipalités de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la MRC de Drummond, Saint-Majorique-de-Grantham et Saint-Cyrille-de-Wendover a été conclue à la réunion du 22 mai 2018 quant à la répartition des sommes de la subvention accordée par le ministère de la Sécurité publique (MSP);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a bénéficié d'une aide financière du MSP, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier volet 2;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la MRC a reçu deux chèques, pour un total de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des sommes doit se faire selon les justifications et les factures transmises au MSP;

Il est proposé par Carole Côté
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

DE RÉPARTIR les montants de la façon suivante :

- À Saint-Cyrille-de-Wendover, pour un montant de 49 251 \$;
- À Saint-Majorique-de-Grantham, pour un montant de 50 749 \$.

ADOPTÉ

7. ADMINISTRATION

A) BALISES DE MESURES D'URGENCE DANS LA FORÊT DRUMMOND / MANDAT

MRC12269/03/19

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a fait l'acquisition en juillet 2018 d'une superficie de près de 20 km² de terres dans la Forêt Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier en mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite mettre en place des balises de mesures d'urgence sous forme de panneaux dans les sentiers de la Forêt Drummond grâce à cette aide financière;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'organisation des services de sauvetage d'urgence en milieu isolé qui est relié au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la gestion contractuelle MRC-846 de la MRC de Drummond est entré en vigueur le 5 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel sur invitation pour obtenir des offres de service pour la conception des panneaux et leur installation;

CONSIDÉRANT QUE à la suite des propositions reçues, *Signé François Roy* répond à l'ensemble des besoins exprimés par la MRC;

Il est proposé par Stéphane Dionne

Appuyé par Line Fréchette

ET RÉSOLU

D'OCTROYER un mandat à *Signé François Roy* pour le projet relatif aux balises de mesures d'urgence pour une somme maximale de 68 115 \$ plus taxes et ce, conditionnellement à la réception de la subvention du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

D'AUTORISER les paiements selon l'échéancier du contrat à venir.

D'AUTORISER la direction générale à signer les documents afférents.

ADOPTÉ

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} mars 2019 est déposé. Il n'y a pas de question.



9. AMÉNAGEMENT

A) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS ET AU PLAN D'URBANISME

A.1) Drummondville

A.1.1) Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) 2805, chemin Tourville

Autoriser l'usage « 6431 Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, VTT) » au 2805, chemin Tourville, à certaines conditions

MRC12270/03/19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation la résolution n° 192/02/19 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le 2805, chemin Tourville;

CONSIDÉRANT QUE ce PPCMOI a pour but d'autoriser l'usage « 6431 Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, VTT) » de la classe d'usages C-5 (Commerce artériel lourd) à l'intérieur de la zone agricole A-5501 et plus particulièrement au 2805, chemin Tourville et ce, à certaines conditions;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par Benoît Bourque

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la résolution n° 192/02/19 adoptant un PPCMOI pour le 1675, rue Sigouin de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution n° 192/02/19 (2805, chemin Tourville) à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.2) Saint-Cyrille-de-Wendover

A.2.1) Règlement n° 230-192.1

Modifier la délimitation des zones publiques et agricoles Pa5 et Ag5

MRC12271/03/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a transmis pour approbation son règlement n° 230-192.1 modifiant son règlement de zonage n° 230;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier la délimitation des zones publiques et agricoles Pa5 et Ag5 afin de permettre l'agrandissement du garage municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Carole Côté

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 230-192.1 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 230-192.1 à la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ

B) PROGRAMME D'AIDE POUR L'ÉLABORATION DU PLAN RÉGIONAL DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES / DEMANDE

MRC12272/03/19

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé, entré en vigueur le 25 juillet 2017, prévoit différentes mesures ayant pour but la conservation des milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a donné un mandat au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec en juin 2017 (résolution *MRC11727/06/17*) dans le but de réaliser un plan de conservation des milieux naturels de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce plan, qui sera finalisé au cours des prochaines semaines, a pris en considération plusieurs éléments requis par le ministère de l'Environnement



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'annonce de l'octroi de sommes aux MRC pour l'élaboration de leur premier plan régional des milieux humides et hydriques par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 26 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC a mis en place le Programme d'aide pour l'élaboration du plan régional de milieux humides et hydriques à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'en prenant en compte le travail effectué depuis 2017, la MRC de Drummond souhaite amorcer l'élaboration de son plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif et de planification a demandé, lors de la rencontre du 5 mars 2019, à l'équipe de la MRC de transmettre la demande dans le cadre du programme d'aide financière du MELCC;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER la volonté du conseil de la MRC de Drummond d'amorcer la réalisation de son premier plan régional des milieux humides et hydriques.

DE CONFIRMER l'appui du conseil au dépôt de la demande au Programme d'aide pour l'élaboration du plan régional de milieux humides et hydriques au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

D'AUTORISER le préfet ou la direction générale à signer les documents afférents au Programme d'aide pour l'élaboration du plan régional de milieux humides et hydriques.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ

C) ENGAGEMENT AUX ACTIONS DE PROTECTION DE LA TORTUE DES BOIS /
OBV YAMASKA

MRC12273/03/19

CONSIDÉRANT la résolution *CAP5426/10/17* accordant l'appui au projet de protection de la tortue des bois dans le bassin versant de la Yamaska pour la période 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a prévu au plan d'action du Schéma d'aménagement révisé d'identifier des milieux naturels d'intérêt régional et de prévoir des dispositions en vue de leur protection;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec a réalisé, pour la MRC de Drummond, un plan de conservation des milieux naturels et que cette dernière a l'obligation, d'ici 2022, de réaliser un plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE le plan de protection et de rétablissement de la tortue des bois du bassin de la Yamaska proposé par l'OBV Yamaska propose quatre tâches;

CONSIDÉRANT la demande formulée le 23 janvier 2019 par l'OBV Yamaska aux différents partenaires du projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est sensible aux problématiques de cette espèce vulnérable;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite mettre en application trois des quatre tâches, proposées par l'OBV Yamaska;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif et de planification de la MRC de Drummond en date du 3 mars 2019;

Il est proposé par Line Fréchette

Appuyé par Sylvain Jutras

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la direction générale à transmettre à l'OBV Yamaska l'engagement proposé par la MRC de Drummond et la grille d'actions dûment complétée selon les paramètres du tableau suivant :

Partenaire	Tâche	Catégorie	Échéance proposée	Échéance acceptée	Détails de l'engagement
MRC	Intégration des limites de l'habitat au schéma d'aménagement	Planification du territoire	décembre 2020	Oui	Modification au schéma d'aménagement
	Intégration du Plan de protection aux documents d'aménagement		mars 2021	Oui	Sera intégré au Plan de conservation des milieux naturels et au Plan régional de protection des milieux humides et hydriques
	Définition d'une vision d'ensemble pour la conservation des écosystèmes du territoire		décembre 2022	Oui	Sera intégré au Plan de conservation des milieux naturels et au Plan régional des milieux humides et hydriques



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

	Allouer un budget annuel en appui aux mesures d'intendance privée	Communication	janvier 2022	Non	La MRC n'est pas prête à s'engager avant la réalisation de son Plan régional des milieux humides et hydriques et avant d'en savoir davantage sur le financement et les budgets qui y seront alloués.
--	---	---------------	--------------	-----	--

D'AUTORISER la direction générale à signer les documents afférents aux engagements de la MRC de Drummond pour la protection de la tortue des bois.

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun item n'est discuté à ce point.

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun item n'est discuté à ce point.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE / DÉPÔT DU RAPPORT

Mme Line Fréchette dépose le rapport de la rencontre du comité de sécurité publique du 15 mars 2019. Il n'y a aucune question.

B) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS AN 6 / ADOPTION

MRC12274/03/19

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a convenu avec la ministre de la Sécurité publique qu'elle allait lui transmettre le *Rapport annuel des activités en matière de sécurité*



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

incendie 2018 avant le 31 mars 2019, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier à décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de Sécurité incendie ont validé le rapport.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de Sécurité incendie recommandent l'adoption du rapport et que les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'adoption du *Rapport annuel An 6 des activités en matière de sécurité incendie 2018*.

DE TRANSMETTRE à la ministre de la Sécurité publique un exemplaire du *Rapport annuel An 6 des activités en matière de sécurité incendie 2018* de la MRC de Drummond ainsi qu'à toutes les municipalités situées sur le territoire de cette dernière.

ADOPTÉ

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) FIBRE OPTIQUE / CONTRAT C3F

MRC12275/03/19

CONSIDÉRANT la résolution *MRC11976/03/18*, qui octroyait un mandat pour la fourniture de services professionnels pour la conception d'un réseau de fibre optique à la firme C3F Télécom Inc. (C3F), en respect de l'offre de services reçue le 6 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le contrat-cadre entre C3F et la MRC de Drummond a été signé le 25 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond peut mettre fin, et ce sans justification, au contrat-cadre entre les deux parties après l'une ou l'autre des étapes suivantes :

1. Revue de conception;
2. Plans et devis détaillés;
3. Demandes de permis et d'autorisations;
4. Coordination des appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de la première étape (revue de conception) est pratiquement achevée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Drummond est satisfaite de l'excellent travail de la firme C3F, dans la réalisation de la première étape;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont profité du programme *Communautés rurales branchées* en 2009, mais que ce programme n'a pas réussi à offrir une connexion Internet fiable et rapide à tous les citoyens de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a deux ans, la MRC de Drummond a décidé de mettre sur pied un réseau de fibre optique pour brancher tous ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Drummond a été informée d'un refus de non-conformité aux conditions de deux programmes d'aide financière, soit *Brancher pour innover*, du gouvernement fédéral, et *Québec branché* du gouvernement provincial, en octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le contexte a changé depuis 2017, car des entreprises de télécommunications ont reçu des subventions considérables des différents paliers de gouvernement pour mettre en place des réseaux de fibre optique dans certaines municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la concurrence des entreprises privées vient compromettre le modèle d'affaires qui avait été développé au début du projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond ainsi que les municipalités partenaires en sont malheureusement arrivées à la conclusion que la rentabilité et la viabilité du projet de fibre optique ne seraient plus au rendez-vous;

Il est proposé par Albert Lacroix
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER que le conseil des maires de la MRC Drummond doit mettre un terme au projet de fibre optique et au contrat-cadre de la fourniture de services professionnels pour la conception d'un réseau de fibre optique avec la firme d'ingénierie C3F.

DE RÉSILIER le contrat-cadre, signé le 25 septembre 2018, liant la MRC de Drummond à C3F pour la fourniture de services professionnels pour la conception d'un réseau de fibre optique.

D'ABROGER la résolution numéro *MRC11976/03/18* étant donné que le contrat est résilié.

D'AUTORISER la direction générale à signer les documents afférents pour mettre fin au contrat-cadre avec C3F.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution et un avis de résiliation au président de C3F, monsieur Antoine Chamberland.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B) FONDS D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE LA MRC DE
DRUMMOND (FASO) / APPROBATION DES PROJETS

MRC12276/03/19

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond (FASO) vise à favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental, sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le FASO est financé par le Fonds de développement des territoires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse des demandes de financement se sont rencontrés le 27 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à l'évaluation, en respect de la grille de critères d'analyse comprise dans sa politique de contribution financière, des projets suivants déposés dans le cadre d'une demande de financement :

- L'Envolée des mères pour une demande de soutien au projet du livre « Maman mon héroïne », pour l'impression, la promotion, la présentation dans les CPE et garderies du territoire, pour une somme de 8 000 \$;
- Partenaires 12-18 pour la mise en place de regroupements d'adolescents dans quatre municipalités du territoire de la MRC de Drummond, soit L'Avenir, Lefebvre, Durham-Sud et Saint-Félix-de-Kingsey, pour une somme de 8 000 \$;
- La Fondation Sainte-Croix/Hériot pour l'ajout de deux places à l'unité des soins intensifs pour une somme de 8 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à la révision de la politique en décembre 2018 et que ce dernier se réserve le droit de soutenir une action, un événement ou un projet qui ne cadre pas complètement avec la politique du Fonds, mais, qui apporterait des retombées auprès de la population de la MRC de Drummond. Une somme représentant 10 % de l'enveloppe annuelle, si disponible au moment de la demande, pourrait servir afin de soutenir d'autres projets. Une demande fut retenue :

- Une somme de 200 \$ pour le Tournoi provincial de hockey balle pour les personnes ayant une déficience intellectuelle de Drummondville.

CONSIDÉRANT QUE ces projets font l'objet d'une recommandation par le comité;

Il est proposé par Yves Grondin

Appuyé par Jean Parenteau

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 8 000 \$ à L'Envolée des mères, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 8 000 \$ à Partenaires 12-18, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 8 000 \$ à la Fondation Sainte-Croix/Hériot, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant maximal de 200 \$ au Tournoi provincial de hockey balle pour les personnes ayant une déficience intellectuelle de Drummondville, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution aux demandeurs des projets.

D'AUTORISER la direction générale à signer les ententes inhérentes au dossier.

ADOPTÉ

C) RENCONTRE DE L'ORGANISME *CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC* / DÉPÔT DU RAPPORT

Madame Diane Bourgeois dépose le rapport de la rencontre *Culture Centre-du-Québec* du 14 février 2019. Il n'y a aucune question.

14. CORRESPONDANCE

A) DEMANDES D'APPUI

A.1) MRC DE MARGUERITE D'YOUVILLE / APPUI À LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER POUR QUE LE GOUVERNEMENT APPLIQUE LE REMBOURSEMENT DES TAXES NETTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER

MRC12277/03/19

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) a déposé le 1^{er} septembre 2017 le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier a suscité un important engouement dans les municipalités régionales de comté du Québec en permettant à de nombreuses communautés de se doter du matériel nécessaire aux interventions d'urgence sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les programmes d'aide financière destinés aux municipalités traitent les taxes nettes comme des dépenses admissibles puisqu'il s'agit de véritables dépenses encourues;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE les modalités du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier mentionnent que les dépenses relatives à l'achat de matériel et d'équipement de sauvetage admissibles sont remboursables en entier;

CONSIDÉRANT QUE les MRC qui ont reçu leur avis de remboursement du ministère constatent que les taxes nettes, c'est-à-dire la partie de la taxe de vente du Québec pour laquelle la municipalité ne reçoit pas de remboursement, ne sont pas considérées comme dépenses admissibles et remboursables dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités a adressé une correspondance, le 25 octobre dernier, à la sous-ministre du ministère de la Sécurité publique exposant la problématique du remboursement des taxes nettes dans le cadre du programme et demandant une rencontre pour faire le point et déterminer comment elle peut corriger la situation puisqu'elle déroge à la pratique usuelle;

CONSIDÉRANT QUE cette décision du MSP impacte financièrement les MRC et leurs municipalités qui ont pris leurs décisions et établi leurs budgets en fonction que les taxes nettes seraient remboursées comme à l'habitude;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Michel Noël

ET RÉSOLU

D'APPUYER la Municipalité régionale de comté de la Jacques-Cartier dans sa demande auprès du ministère de la Sécurité publique afin que celui-ci applique son programme qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées sont remboursables en entier et procède au remboursement des taxes nettes aux MRC.

ADOPTÉ

A.2) MRC de Matawinie / Réseau de fibre optique, représentation auprès des instances gouvernementales

MRC12278/03/19

CONSIDÉRANT QUE depuis près d'une vingtaine d'années, l'avènement d'Internet haute vitesse et le développement des nouvelles technologies ont profondément modifié les modes de communication et l'organisation du travail;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un réseau de télécommunications rapide et fiable est désormais essentiel pour assurer l'efficacité d'une organisation et maintenir le potentiel économique d'un territoire;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité d'Internet haute vitesse est un facteur déterminant dans le choix d'une résidence pour de nombreux citoyens et travailleurs autonomes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs MRC telles que Bécancour, Antoine-Labelle, Montcalm, D'Autray, Drummond, Argenteuil, et Maskinongé mettent de l'avant un projet pour le déploiement d'un réseau de fibre optique;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE pour déployer leur réseau, les MRC doivent déposer et obtenir, auprès des propriétaires de structures de transport (principalement Hydro-Québec et Bell), les permis et autorisations pour l'utilisation d'un espace sur leurs poteaux;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de structures de transport imposent un délai approximatif de trois à six mois pour répondre aux demandes d'un espace sur leurs poteaux;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux préparatoires doivent être réalisés par les propriétaires avant de déployer la fibre optique et que la réalisation de ces travaux, par les propriétaires de structures, accuse un délai supplémentaire aux projets mis de l'avant par les MRC, celui-ci pouvant aller jusqu'à un an;

CONSIDÉRANT QUE les délais de réponses aux demandes de permis ainsi que les travaux préparatoires demandés par les propriétaires des structures ont non seulement des conséquences sur l'échéancier du projet, mais ceux-ci ont également des répercussions financières majeures pour les MRC;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a créé, en 2017, le programme *Québec Branché*, lequel bénéficie d'un budget de plus de 100 M\$ afin que les citoyens et les entreprises des régions rurales et éloignées, puissent avoir accès à des services Internet haute vitesses (IVH) de qualité, dans des délais raisonnables, et ce, afin de répondre aux besoins pressants des milieux ruraux;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'APPUYER le comité inter-MRC, créé par la MRC de Matawinie, regroupant les MRC ayant manifesté leur intention de développer un réseau de fibre optique sur leur territoire dans le but de :

- Favoriser les échanges concernant le développement des projets de déploiement d'un réseau de fibre optique;
- Développer une stratégie commune ayant pour objectif la réduction des délais et des coûts imposés par les propriétaires de structures;
- Faire des représentations communes auprès des instances gouvernementales provinciales et fédérales.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- A.3) MRC d'Antoine-Labelle / Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant la lutte contre les changements climatiques et la demande aux MRC de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique

MRC12279/03/19

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la MRC d'Antoine-Labelle quant à la résolution de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) concernant le plan d'action 2019-2023 pour lutter contre les changements climatiques et la demande aux MRC et aux municipalités de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

DE RECONNAÎTRE que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC.

DE DEMANDER aux gouvernements du Canada et du Québec, aux partis politiques, aux acteurs publics et privés de prendre action le plus rapidement possible par l'introduction de mesures concrètes pour freiner cette crise majeure.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, au chef de l'opposition officielle fédérale, M. Andrew Scheer, au premier ministre du Québec, M. François Legault, au chef de l'opposition officielle provinciale, M. Pierre Arcand, à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Mme Catherine McKenna, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec ainsi qu'à l'ensemble des MRC du Québec.

ADOPTÉ

- A.5) FQM / Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

MRC122780/03/19

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par Yves Grondin

Appuyé par Nathacha Tessier

ET RÉSOLU

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉ

B) INFORMATIONS GÉNÉRALES

28 janvier 2019	Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation / Contribution du gouvernement au projet de diagnostic des besoins en services et en infrastructures
29 janvier 2019	Fondation Nos aînés / Lancement de sa première campagne de souscription
29 janvier 2019	Ministère de la Sécurité publique / Développement de partenariats pour la mise en place d'un système de surveillance des niveaux d'eau du bassin versant de la rivière Saint-François
31 janvier 2019	Ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie / Suivi concernant les récentes décisions prises par le gouvernement de l'Ontario qui affectent les services en français dans cette province
1 ^{er} février 2019	FQM / Dossier sur les pôles régionaux d'innovation
1 ^{er} février 2019	MRC de Matawinie / Réseau de fibre optique, représentation auprès des instances gouvernementales
4 février 2019	FQM / Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
6 février 2019	MRC d'Antoine-Labelle / Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant la lutte contre les changements climatiques et la demande aux MRC de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique
7 février 2019	Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation / Révision des priorités régionales de développement
7 février 2019	MRC d'Antoine-Labelle / Réaction concernant les nouveaux mandats de vérification de conformité et d'optimisation des ressources



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 8 février 2019 Le Village Québécois d'Antan / Invitation pour leur prochaine Assemblée générale annuelle le 27 février
- 8 février 2019 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec / Invitation à une rencontre d'échanges le 10 avril 2019 à 17 h
- 8 février 2019 Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham / Demande pour que son rôle foncier soit effectué aux trois ans et que les terrains vagues desservis soient évalués
- 12 février 2019 Ministère de la Sécurité publique / Transmission d'argent pour le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier
- 13 février 2019 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation / Réception de la demande d'aide financière pour le programme Proximité
- 18 février 2019 MRC de Marguerite-D'Youville / Appui à la MRC de la Jacques-Cartier pour que le gouvernement applique le remboursement des taxes nettes dans le cadre du programme de soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier
- 18 février 2019 Municipalité de Saint-Lucien / Opposition à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec
- 20 février 2019 Étudiants du programme de techniques policières du Collège Ellis / Demande de commandite
- 21 février 2019 MRC d'Avignon / Appui à la MRC de Papineau relativement à la préparation et la conclusion du prochain pacte fiscal et le financement des MRC du Québec
- 21 février 2019 Ministère des Transports du Québec / Autorisation d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien de la Route verte
- 25 février 2019 Table de concertation des préfets de la Montérégie / Demande de modification des règles encadrant les milieux humides et hydriques
- 26 février 2019 Ministère de la Sécurité publique / Versement dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

15. DIVERS

Aucun item n'est discuté à ce point.



16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public. M. Gilles Paul-Hus, résident de Saint-Bonaventure, pose des questions sur l'échéancier pour les plans sur les milieux humides et sur le dossier de la fibre optique. Madame Carrère et monsieur Drouin répondent aux questions.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12281/03/19

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Sylvain Jutras

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 h 14.

Alexandre Cusson
Préfet

Guy Drouin
Secrétaire-trésorier